



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25/02/2025

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
	Délibération
11	10
	08

L'an deux mille vingt-six et le 25 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Madame Fabienne LANDES, représentée par M. Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE.

Date de la Convocation : 16/02/2026

Date d'affichage : 16/02/2026

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
ASSAINISSEMENT_DE_2026_14

Vu l'Article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;
Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;
Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,



Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2025 (crédits nouveaux) (a)	RAR N-1 reportés au BP 2025 (b)	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM (c)	Montant total à prendre en compte (d=a+c)	Crédits pouvant être ouverts par anticipation (d/4)
Chapitre 20	0	0	0	0	0
Chapitre 21	20652.59 €	0	0	20652.59 €	5163.15 €
Chapitre 23	0	0	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre ou Opérations	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 20	0	0	0
Chapitre 21	2156	Fourniture 2 poires de niveau	427.20 €
Chapitre 23	0	0	0

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote : Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Acte dématérialisé,

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- Publication le 02/03/2026

- Transmission au contrôle de légalité le 02/03/2026

